

4 Encadrement de la gestion de l'activité



Les membres de la coopérative pourront débiter la prise en main des plantations avec l'encadrement et l'accompagnement des équipes du programme GRAINE.

Durant cette période de développement initial des plantations, les membres :

--> sont couverts par la CNAMGS et leurs frais de transport sont pris en charge

--> reçoivent un revenu mensuel (avance financière de 125 000 FCFA par mois* remboursable)

En attendant de pouvoir générer leur propres revenus par la vente de leur production.

Le rachat de la production d'une coopérative est garanti par SOTRADER. Ce prix de rachat est fixé selon le montant des remboursements déterminé par le montant investi par SOTRADER dans la création de la plantation (préparation des terrains, matériaux, machines, semences, fertilisants, etc).

Le contrat de gestion se poursuivra jusqu'au terme du remboursement.

Une fois le remboursement soldé, la coopérative peut choisir de continuer à prolonger le contrat de gestion par SOTRADER, et ainsi continuer à bénéficier de l'accompagnement technique, ou choisir l'option de l'autogestion. Elle pourra désormais vendre sa production sur la base des prix fixés par les marchés internationaux.



*Montant maximum calculé sur la base de 26 jours de travail constatés par mois, peut diminuer selon assiduité du membre

7

LE CAS DES COOPERATIVES DEJA EXISTANTES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES INDIVIDUELLES

Le Programme GRAINE propose également son service d'accompagnement aux coopératives agricoles ou exploitations individuelles déjà en activité.

1 Assistance dans les démarches administratives

Pour les coopératives agricoles en activité mais non constituées légalement, le bureau GRAINE accompagne dans les démarches administratives et juridiques pour régulariser leur situation.

- > Toute candidature reçue sera traitée selon le principe de «premier arrivé, premier servi»
- > Une réponse sera délivrée dans un délai maximum d'un mois à partir de la date de dépôt de la demande
- > Durée de la procédure d'assistance pour enregistrement légal de l'entité : 3 mois

2 La délivrance d'un titre foncier au nom de la coopérative

Les coopératives agricoles en activité à l'intérieur du pays cultivent des plantations sur des terrains qui leur appartiennent, mais pas toujours enregistrés dans les registres du Cadastre.

Le bureau GRAINE propose à ses coopératives (qui devront être établies légalement au préalable) de régulariser leur situation en facilitant la délivrance d'un titre foncier.

Les conditions de délivrance du titre foncier sont les suivantes :

- > Délai d'obtention de titre foncier (une fois que toutes les dispositions sont prises) : 5 mois
- > Le titre foncier sera obtenu au nom de la coopérative
- > Les membres de la coopérative sont obligatoirement/exclusivement gabonais
- > Une personne ne peut pas être membre de plus d'une coopérative à la fois
- > La famille immédiate (époux(se)/personnes à charges) ne peuvent pas postuler séparément

- Les parts dans la coopérative ne peuvent être transférées sans l'accord du Comité de gestion de GRAINE
- Le titre foncier ne peut pas porter sur plus de 4-7 ha par famille, la taille exacte dépendant de la culture développée sur la parcelle
- Le membre de la coopérative ou son parent immédiat doit travailler sur le terrain de la coopérative

3

L'augmentation de la surface cultivable

Le bureau GRAINE permet aux coopératives agricoles ou agriculteurs déjà en activité d'agrandir leurs plantations grâce à une opération de préparation ou de viabilisation des terrains. L'opération est réalisée à crédit, la coopérative s'engageant à rembourser les frais.

- GRAINE peut fournir des engins pour la préparation du terrain
- La viabilisation du terrain ne sera faite que pour les membres inscrits. La coopérative remboursera les coûts lors de la vente du produit fini

4

Amélioration de l'accès au marché

Le bureau GRAINE offre aux coopératives déjà existantes ou aux exploitations individuelles d'optimiser les échanges avec les marchés.

- Collecte de la production avec mise à disposition de camions deux fois par semaine, dans des points de collecte stratégiques, afin de transporter la production jusqu'aux lieux de consommation (service payant)
- Réalisation gratuite de routes et pistes rurales pour les exploitations de plus de 50 Ha (capacité de construction de routes égale à 3kms par jour et par province, soit 600 kms par an et par province)
- L'ordre de priorité des projets de routes sera fixé selon le principe « premier arrivé, premier servi » et en fonction de l'impact maximal en terme de zones desservies
- Les délais de réalisation sont indiqués au maximum 1 mois après le dépôt du dossier

9

LA VISION GRAINE EN 8 POINTS CLES

1

Gabon Vert & Pacte social

Le Programme GRAINE s'inscrit en accord avec les 3 objectifs agricoles de la vision « Gabon Vert » décrite par le Président de la République, S.E. Ali Bongo Ondimba:

- > porter la contribution de l'agriculture de 5% à 20 % du PIB d'ici 2020,
- > assurer l'autosuffisance alimentaire du pays,
- > et ne plus être tributaire des importations alimentaires étrangères pour sa sécurité alimentaire.

2

Autonomisation par le modèle de l'entrepreneuriat

Le Programme GRAINE propose aux gabonaises et gabonais de construire leur indépendance financière par le développement d'une activité professionnelle génératrice de revenus réguliers pour leur famille, et dans le même temps d'accéder à la propriété.

3

Transfert de compétences

Le Programme GRAINE s'appuie sur un axe de transmission du savoir-faire. Les participants au programme seront formés aux techniques de gestion agricole les plus modernes grâce à l'encadrement par une équipe d'experts reconnus.

4

Partenaire technique

Le Programme GRAINE est supporté par la Société de Transformation Agricole et de Développement Rural (SOTRADER), issue d'un Partenariat Public Privé entre la République Gabonaise et la société Olam. Olam International, acteur de premier plan dans la gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement et de la transformation de produits agricoles et alimentaires, présent dans 65 pays à travers le monde, apporte son expertise et son savoir-faire technique.